

Règlement du Trail Mauves en Vert (TMV) Édition 2022



PRÉAMBULE

En cas d'annulation de l'événement en raison de la crise sanitaire liée au COVID19, un remboursement de l'inscription est prévu (hors frais de gestion d'un montant de 3,40 €).

INTRODUCTION

L'inscription à une course vaut acceptation du présent règlement.

A noter, toutefois, que des articles de ce règlement sont susceptibles d'évoluer en fonction de directives données par l'autorité préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire COVID19. Des informations, concernant ces éventuels changements, vous seront communiquées sur le site internet du TMV et dans les newsletters.

ORGANISATION

Le TMV est organisé par le RACING CLUB NANTAIS – Section Cœur de Loire, avec l'accord des communes de Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, Le Cellier et Oudon.

Courses à pied et marche chronométrées par puce électronique, empruntant les chemins, les sentiers, des propriétés privées ainsi que quelques portions de bitume. Balisage du parcours à l'aide de rubalise et de petits panneaux parfaitement identifiables, mais n'empêchant pas une vigilance permanente de la part du coureur pour ne pas se perdre ou sortir de la trace initiale.

Départ et arrivée sur la commune de Mauves-sur-Loire au niveau du Champ de Foire (près de la gare SNCF).

Première course

Trail composé d'une seule boucle d'environ 59 km / 1200 m D+, selon les trois formules suivantes.

- **TRAIL en solo** – 59 km, course individuelle;
- **TRAIL en relais** – de 32 km / 27 km avec relais à Oudon au km 32;
- **TRAIL en duo** – de 59 km, course à 2 partenaires;

Deuxième course

COURSE U NATURE constituée d'une seule boucle d'environ 18 km / 300 m D+, en individuel

- **COURSE U NATURE** – 18 km, course individuelle;

Troisième course

Marche Nordique chronométrée constituée d'une seule boucle d'environ 18 km / 300 m D+, en individuel

- **MARCHE NORDIQUE** – 18 km, course individuelle;

Quatrième course

Course découverte constituée d'une seule boucle d'environ 1 km en individuel pour enfants nés(es) de 2013 à 2015

- **COURSE ENFANTS 1** – 1 km, course individuelle;

Cinquième course

Course découverte constituée de 2 boucles d'environ 1 km en individuel pour enfant née(es) de 2011 à 2012.

- **COURSE ENFANTS 2** – 2 km, course individuelle;

PARTICIPATION

Le Trail est ouvert à toute personne, homme ou femme, à partir de la catégorie Espoir, licenciée ou non.

La COURSE U NATURE est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de l'âge de 18 ans, licenciée ou non.

La Marche Nordique est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de l'âge de 18 ans, licenciée ou non.

Les courses enfants sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, âgées de 7 à 11 ans, licenciée ou non.

INSCRIPTIONS

L'ouverture des inscriptions pour les adultes est prévue le 7 juin 2022. Celles-ci se font uniquement via le site internet du TMV

www.rcnantaais.fr/index.php/theme-manif/trail-mauves-en-vert

Aucune inscription ne sera prise en compte par courrier ou par téléphone, ni le jour de l'événement.

Seules sont prises en compte les inscriptions constituées de tous les éléments demandés, à savoir :

- Le paiement de l'intégralité des droits d'engagement correspondant à la course choisie (paiement en ligne uniquement)
- La fourniture d'une copie :
 - Soit de la licence FFA (licence « Compétition », « Athlé Running », « Pass Running ») valable le jour de la course.
 - Soit de la licence UFOLEP course à pied valable le jour de la course.
 - Soit d'un certificat médical comportant la mention obligatoire d'aptitude à la pratique de l'Athlétisme [ou de la course à pied] en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.
- La saisie de l'intégralité des renseignements demandés sur le formulaire d'inscription du site internet.
- La fourniture d'un numéro de téléphone portable pour le 59 km.
- [La fourniture d'une autorisation parentale pour les Courses Enfants.](#)

Tarif des inscriptions

La commission d'inscription par internet est incluse.

Un don de 1 € par coureur payant sera reversé à une association.

Épreuve	Tarifs	Type
COURSE U NATURE 18 km	16 €	Tarif individuel
TRAIL en solo 59 km	32 €	Tarif individuel
TRAIL en relais 32 km / 27 km	46 €	Tarif équipe relais
TRAIL en duo 59 km	56 €	Tarif équipe duo
Marche Nordique 18 km	14 €	Tarif individuel
Course Enfant 1 km	Gratuit	
Course Enfant 2 km	Gratuit	

Nombre de dossards limité

Pour chacune des courses le nombre de dossards est limité.

Épreuve	Dossards
---------	----------

COURSE U NATURE 18 km solo	800
TRAIL en solo 59 km	350
TRAIL en relais 32 km / 27 km	150 équipes
TRAIL en duo 59 km	50 équipes
Marche Nordique 18 km	100
Course Enfant 1 km	50
Course Enfant 2 km	50

Toutefois, en fonction de directives données par l'autorité préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, le nombre de dossard pourra évoluer.

Les inscriptions resteront ouvertes jusqu'à l'atteinte des quotas. Elles seront définitivement clôturées, même sans atteinte des quotas, le dimanche 25 septembre au soir.

Si les quotas de dossards sont atteints, l'organisation ne mettra pas en place de listes d'attente.

En cas d'une réduction du nombre de participants imposée par l'autorité préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, les participants seront sélectionnés par ordre d'inscription et les non sélectionnés seront remboursés avec une retenue de 3,40 € pour les frais de gestion.

FORMULES DES COURSES

Le trail de 59 km peut se courir selon les 3 formules suivantes :

- En solo, TRAIL 59 km
- En duo, TRAIL 59 km la course doit se faire à 2 dans son intégralité. En cas de défaillance d'un des 2 participants, le coureur restant sera considéré comme finisher mais non classé.
- En relais à 2, avec un passage de témoin au camping d'Oudon.
 - Le relayeur 1 prendra le départ au Champ de Foire à Mauves-sur-Loire.
 - Le relayeur 2 prendra le relais au camping d'Oudon et fera la 2^{ème} partie.
 - Les 2 relayeurs pourront franchir la ligne d'arrivée ensemble s'ils le souhaitent, le relayeur 1 étant autorisé à accompagner le relayeur 2 juste avant l'arrivée et à franchir la ligne avec lui. Le point de rencontre des 2 relayeurs sera défini précisément et l'information communiquée aux relayeurs en amont du départ.

- Les trajets pour relier départ-point relais-arrivée ne sont pas pris en charge par l'organisation.

La COURSE U NATURE, de 18 km se court exclusivement en solo.

La MARCHE NORDIQUE, de 18 km, s'effectue exclusivement en solo et avec obligatoirement des bâtons.

Le chronométrage s'effectuera par puce électronique. Ce système permet d'obtenir des temps intermédiaires à différents stades de la course. Pour le TRAIL 59 km (en solo, en duo, ou en relais), un temps intermédiaire sera pris au camping d'Oudon.

ANNULATION (À L'INITIATIVE DU COUREUR OU DU MARCHEUR)

Chaque coureur ou marcheur a la possibilité de souscrire à titre payant (**montant : 5 €**) et facultatif une « **Assurance Annulation** » lui permettant l'annulation de son inscription.

Cette « **Assurance Annulation** » garantit, suite à l'envoi d'un certificat médical ou d'un document attestant d'un motif impérieux, le remboursement du montant des droits d'engagement.

Les droits d'inscription restent donc acquis partiellement ou totalement en cas de désistement ou de non présentation le jour de la course.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident ou de détection par l'Organisation.

La détection d'un cas de transfert de dossard entraînera :

- L'arrêt immédiat en course du coureur ou de l'équipe,
- La disqualification du coureur ou de l'équipe,
- La suspension pendant 3 ans de toute inscription sur le TMV.

Pour le cas particulier du TRAIL 59 km en relais, l'Organisation pourra exceptionnellement autoriser le transfert d'un dossard pour un coureur, mais pas pour toute l'équipe. Ce cas de figure est envisagé afin de ne pas annuler l'inscription d'une équipe suite au forfait d'un équipier pour blessure ou indisponibilité. Dans ce cas, il conviendra de contacter l'organisation par mail à : inscr.traildemauvesenvert@gmail.com

ANNULATION OU ARRÊT DE LA COURSE (PAR L'ORGANISATION)

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons propres à l'organisation, les coureurs seront remboursés. Le montant du remboursement sera obtenu après déduction des éventuels frais déjà engagés par l'organisation (3,40 €).

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les décisions de suspension ou d'annulation de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

En cas d'annulation de l'évènement en raison de la crise sanitaire liée au COVID19, un remboursement de l'inscription est prévu (hors frais de gestion d'un montant de 3,40 €)

SÉCURITÉ

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et respecter les consignes des commissaires de course.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes dangereuses. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant **devra se conformer au code de la route** et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Chaque coureur doit assistance aux autres. En cas d'incident ou d'accident, il doit en informer ou faire informer le PC course ou le commissaire le plus proche.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Ne quittez jamais la course sans prévenir l'organisation.

Par ailleurs, les coureurs qui n'auront pas réussi à obtenir de dossard ou qui ne porteront pas de dossard le jour de la course ne seront pas autorisés à courir. Ils devront se conformer aux directives des commissaires de course habilités à les faire s'arrêter.

ASSURANCES ET RISQUES ENCOURUS

Responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux coureurs que ces courses requièrent un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte et en particulier de frelon, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

La présence de plus en plus fréquente de nids de frelons sur ce genre d'épreuves se déroulant en pleine nature a obligé l'organisation à porter une attention toute particulière à cet aspect (travail de concert avec les communes traversées pour repérer et faire détruire les nids repérés en amont de l'épreuve, sensibilisation et renforcement de l'équipe médicale). Malgré toutes les précautions prises, il reste impossible de garantir à 100% aux concurrents qu'il n'y aura pas de nids de frelons sur les différents parcours le jour de l'épreuve. Aussi, tout participant s'inscrivant au Trail de Mauves en Vert est conscient de ce risque et renonce de fait à toute revendication vis-à-vis de l'organisation en cas de piquê(s).

COURSES EN AUTOSUFFISANCE

Les épreuves se courent en semi-autosuffisance. **Aucun ravitaillement ne sera pourvu en gobelets.**

Le principe de semi autosuffisance impose à chaque coureur de disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

COURSES ÉCO-RESPONSABLE

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, etc..) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement, et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Des poubelles seront à disposition sur le site de départ/arrivée et sur les lieux de ravitaillement.

Le covoiturage, entre coureurs d'une même équipe, d'un même club, d'une même ville, d'une même entreprise,... est à favoriser, d'autant plus que les possibilités de parking à proximité du site départ/arrivée restent limitées.

Respect des propriétés privées

Le parcours passe dans des propriétés privées qui nous sont ouvertes uniquement le jour de l'épreuve.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course et ne pas revenir dans ces propriétés privées en dehors de la course. Un comportement contraire serait considéré comme irresponsable et remettrait en cause l'organisation même de ce trail.

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards (y compris les dossards enfants) aura lieu :

- le vendredi 30 septembre de 10h à 19h, chez SOBHI à Nantes (il vous sera précisé sur le site internet du TMV et dans les newsletters)
- le samedi 01 octobre de 10h à 19h, au Super U de Thouaré-sur-Loire

- sur le site de départ/arrivée à Mauves-sur-Loire, le jour de la course à partir de :
 - 6h30 pour le 59 km (solo, duo, relais),
 - 8h30 pour le 18 km et pour la Marche Nordique,
 - 9h30 pour les courses Enfants,
 - jusqu'à maximum 15 minutes avant le départ de l'épreuve concernée.

Le dossard ne sera remis que sur présentation d'une **pièce d'identité**, et après vérification de la complétude du dossier et de la présence du matériel obligatoire. Pour le cas de la course en équipe (en relais ou duo), la pièce d'identité (ou sa copie) de chaque coureur sera exigée.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur le devant, de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification.

HORAIRES

Les courses ont lieu le dimanche 02 octobre 2022.

TRAIL en solo et en duo

- 07H50 : Présentation au départ et briefing
- **08H00** : Départ de l'épreuve

TRAIL en relais

- 08H05 : Présentation au départ et briefing
- **08H15** : Départ de l'épreuve

COURSE U NATURE

- 09H50 : Présentation au départ et briefing
- **10H00** : Départ de l'épreuve

MARCHE NORDIQUE

- 10H05 : Présentation au départ et briefing
- **10H15** : Départ de l'épreuve

COURSE ENFANTS de 1 km

- 10H40 : Présentation au départ et briefing
- **10H45** : Départ de l'épreuve

COURSE ENFANTS de 2 km

- 10H50 : Présentation au départ et briefing
- **10H55** : Départ de l'épreuve

RAVITAILLEMENTS

COURSE U NATURE de 18 km

Aucun gobelet ne sera fourni tout au long du parcours.

Deux ravitaillements sont prévus :

- au km 9.5 — Chai "Marchais" route de la Hillière : ravito liquide
- arrivée — Champ de Foire à Mauves-sur-Loire : ravito complet d'arrivée

Marche nordique de 18 km

Aucun gobelet ne sera fourni tout au long du parcours.

Deux ravitaillements sont prévus :

- au km 9.5 — Chai "Marchais" route de la Hillière : liquide
- arrivée — Champ de Foire à Mauves-sur-Loire : ravito complet d'arrivée

Trail de 59 km

Aucun gobelet ne sera fourni tout au long du parcours.

Cinq ravitaillements sont prévus :

- au km 20 — Bourg du Cellier – le Cellier : ravito liquide
- au km 31.5 — Camping – Oudon – relais : ravito complet
- au km 44 — Les Génaudières – le Cellier : ravito gourmet
- au km 53.5 — gare SNCF-Le Cellier : ravito liquide
- arrivée — Champ de Foire à Mauves-sur-Loire ravito complet d'arrivée

Tous les ravitaillements, et en particulier ceux d'arrivée, ne sont destinés et donc accessibles qu'aux coureurs.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors des zones indiquées ci-dessus.

ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Matériel obligatoire

- téléphone portable (pour des raisons de sécurité);
- gobelet personnel;
- bâtons exclusivement pour la marche nordique;

Matériel fortement conseillé

COURSE U NATURE et MARCHÉ NORDIQUE :

- réserve d'eau de 0,5 litre minimum;
- réserve alimentaire;

TRAIL (y compris le relais, et duo) :

- réserve d'eau de 1 litre minimum;
- réserve alimentaire;
- vêtements chauds selon le temps (utile en cas de défaillance ou blessure);

Matériel interdit

- Bâtons sauf pour la MARCHE NORDIQUE;

Assistance et accompagnants

Aucune assistance n'est autorisée, y compris sur les points de ravitaillement. Mais les encouragements sont les bienvenus tout au long du parcours.

Aucun accompagnant n'est autorisé sur une distance continue du parcours.

Pour faciliter le suivi de la course sur le parcours par les accompagnants, un roadbook du supporter (précisant les points d'intérêts) sera fourni quelques jours avant le départ.

BARRIÈRES HORAIRES

Qu'il s'agisse de l'arrivée ou des points de passages intermédiaires, les barrières horaires sont calculées sur une base de 6,6 à 7,5 km/h. Elles concernent les 2 courses afin d'assurer la sécurité des participants et de respecter les autorisations accordées.

Pour la Marche Nordique la barrière est calculée pour une vitesse de 6,2 km/h.

		Temps de passage — Barrière Horaire			
km	Lieu	Marche Nordique 18 km	COURSE U NATURE 18 km	Trail Solo/Duo 59 km	Trail Relais 59 km
9.5	Chais Marchais Thouaré-sur-Loire	1h15 => (11h47) 6,2 km/h Barrière :11h50	1h22 => (11h22) 7 km/h Barrière :11h25		
20	Bourg Le Cellier			2h55 => (10h55) 7,2 km/h Barrière :10h55	2h55 => (10h55) 7,2 km/h Barrière :10h55
31,5	Camping Oudon			4h30 => (12h30) 7,0 km/h Barrière :12H30	4h30 => (12h30) 7,0 km/h Barrière :12H30
44	Les Génaudières Le Cellier			6h18 => (14h18) 6,8 km/h Barrière :14h18	6h18 => (14h18) 6,8 km/h Barrière :14h18
53.5	La Gare Le Cellier			7h41 => (15h41) 6,6 km/h Barrière :15h41	7h41 => (15h41) 6,6 km/h Barrière :15h41

Les barrières horaires pourront être modifiées le jour même de la course en fonction des conditions météorologiques.

Le rapatriement des coureurs sera effectué soit par un circuit raccourci effectué sous leur propre responsabilité, soit par minibus, selon les lieux d'arrêt et l'état de santé des coureurs.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Un lot sera offert à chaque participant ayant retiré son dossard.

Un classement général femme et homme sera établi pour chacune des épreuves. Seront récompensés sur le podium, sans cumul, les coureurs présents parmi :

- Les 3 premiers hommes « en solo » sur le TRAIL;
- Les 3 premières femmes « en solo » sur le TRAIL;
- Les 3 premiers hommes « en solo » sur la COURSE U NATURE;
- Les 3 premières femmes « en solo » sur la COURSE U NATURE;

- Les 3 premiers hommes sur la MARCHE NORDIQUE;
- Les 3 premières femmes sur la MARCHE NORDIQUE;

Les premiers de chaque catégorie (espoir homme & femme, senior homme & femme, master toute catégorie confondue, homme & femme) pour le trail, la COURSE U NATURE et la marche nordique.

- La première équipe féminine en « relais » sur le TRAIL;
- La première équipe homme en « relais » sur le TRAIL;
- La première équipe mixte en « relais » sur le TRAIL;
- La première équipe féminine en « duo » sur le TRAIL;
- La première équipe homme en « duo » sur le TRAIL;
- La première équipe mixte en « duo » sur le TRAIL;

PÉNALITÉS

La direction de course est seule décisionnaire concernant tout problème liée à la course. Son pouvoir de décision est sans appel.

Le manquement, à l'une de ces règles : échange de dossard, tricherie, non-respect de l'environnement, non-respect des bénévoles,..., par un coureur entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à sa disqualification immédiate selon la faute, sans aucune possibilité de faire appel.

ACCOMPAGNANTS

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute forme d'accompagnement est interdite sur la totalité du parcours.

ABANDONS

Le concurrent qui abandonnera la course remettra impérativement son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit à un signaleur, et en informera le PC course pour des raisons de sécurité.

PROSPECTION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Conformément à la législation applicable en matière de prospection par courrier électronique, la publicité par courrier électronique n'est possible qu'à condition que les personnes aient explicitement donné leur accord pour être démarchées. En conséquence, l'organisation s'engage à ne pas diffuser les adresses mails des participants sans accord préalable au moment de la collecte de leur adresse électronique.

DROITS À L'IMAGE

Tout participant autorise expressément les organisateurs du « Trail Mauves en vert », ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « Trail Mauves en vert », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la Loi n°78-17 du 11 janvier 1978, dite Loi « Informatique et liberté », l'Organisation constitue un fichier des inscrits contenant les informations personnelles transmises lors de l'inscription. Les inscrits disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles. Pour faire valoir ce droit, les inscrits sont invités à faire leur demande par mail à :

inscr.traildemauvesenvert@gmail.com

De même, les résultats sont publiés. Les concurrents peuvent s'y opposer en adressant un mail à inscr.traildemauvesenvert@gmail.com, et auprès de la FFA à cil@athle.fr prévue à cet effet.